



ÉTÉ 2022

Formulaire d'inscription (Imprimer et remplir 1 formulaire par jeune, P1 et P2)

Prénom et nom de l'enfant	Date de naissance (jour/mois/année)
Année de naissance: Numéro assurance maladie:	Allergie: Problème santé:
Adresse (incluant le code postal)	N° Téléphone (résidence)
Courriel d'un parent requis (moyen principal de communication utilisé par le CASI)	
Prénom et nom du père	# Cellulaire ou Bureau
Prénom et nom de la mère	# Cellulaire ou Bureau

Personne à contacter en cas d'urgence

Prénom et nom, lien de parenté

N° Téléphone

COÛTS

PAIEMENT

Coût d'affiliation compétitif limité Voir les montants de la FQA en référence (au verso)	Initiation (2009 et après) = 20 \$ _____ Récréatif (2008 et avant) = 30 \$ _____	Groupe régulier: 1er enfant _____ 145\$/enfant ou À partir du 2e enfant _____ 130\$/enfant	
Groupe Élite (12 ans +) (jeunes nés en 2010 ou avant)	_____ Suppl. de 75 \$/enfant	J'accepte qu'on publie des photos du CASI, où on peut identifier mon enfant:	Encercler: OUI / NON
À payer: Affiliation: _____ \$ Frais d'Inscription: _____ \$ Élite (optionnel): _____ \$	Total: _____ \$	Chèque # _____ Au nom du CASI ou Argent Comptant GRANDEUR CHANDAIL	_____ _____ _____

Signature du parent*

Date :

* J'ai lu et accepte la politique de remboursement et le code de conduite de l'athlète



CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE

Le Club d'Athlétisme de Sept-Îles (CASI) a le mandat de stimuler et favoriser le développement psychomoteur de l'ensemble des jeunes inscrits, dans un contexte d'entraînements et d'activités de groupe. Pour remplir ce mandat, il est nécessaire que chacun(e) respecte le:

CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE

- **Faire preuve d'un comportement acceptable / d'un esprit sportif;**
- **Respecter l'autre;** les entraîneurs, les autres jeunes, utiliser un langage respectueux.
- **Respecter les consignes;**
- **Respect du matériel;** si un enfant brise du matériel volontairement, en plus de la sanction attribuée, il devra le rembourser (le montant sera précisé aux parents le cas échéant);
- **Participer aux activités désignées par les entraîneurs;**
- **Utiliser un langage respectueux;**

Politique d'intervention si non-respect du code de conduite de l'athlète:

1ère étape- **Avertissement verbal** : l'athlète sera avisé par son entraîneur. Le parent sera informé de la situation.

2ième étape- **Avertissement écrit** : l'athlète sera avisé par son entraîneur. Le parent recevra l'avertissement écrit et le formulaire de réception de l'avertissement écrit. L'athlète et le parent devront signer le formulaire de réception de l'avertissement écrit et le remettre lors de la prochaine journée de présence aux entraînements.

3ième étape- **Expulsion temporaire** : l'athlète sera avisé par son entraîneur. Le parent recevra l'avis d'expulsion temporaire. L'athlète sera suspendu pour 7 jours consécutifs (de calendrier), sans remboursement des frais d'inscription. L'athlète et le parent devront signer le formulaire de réception de suspension temporaire et le remettre au moment du retour aux entraînements.

Retour aux entraînements: Suivant les 7 jours de suspension, l'athlète doit être accompagné d'un adulte responsable qui assurera la supervision directe du jeunes lors des entraînements et aux activités du club. Cette supervision sera nécessaire jusqu'à la fin de la période en cours (été ou automne/hiver).

4ième étape- **Expulsion définitive:** Si l'athlète ne respecte toujours pas le code de conduite malgré la présence d'un adulte qui le supervise, le C.A. du Club d'Athlétisme de Sept-Îles pourrait décider de suspendre définitivement le jeune des activités du club pour le reste de la saison et ce, sans remboursement. Le parent sera rencontré par le directeur technique ou un membre du C.A. à ce moment pour l'informer de la décision du C.A.

NB: Le harcèlement*, l'intimidation*, la violence verbale ou physique entraîne directement un avertissement écrit (2ième étape de la Politique d'Intervention).

* Intimidation: menacer l'autre de violence ou d'un autre mal, ou causer du dommage aux biens de l'autre. Harcèlement: adopter un comportement à l'égard de quelqu'un de façon à lui faire raisonnablement craindre pour sa sécurité/intégrité.



Politique de remboursement des frais d'inscription du CASI

Le CASI remboursera les frais d'inscription d'un athlète selon les proportions suivantes:

- 50% du montant de l'inscription, désistement avant le 23 juin 2022
- **AUCUN REMBOURSEMENT** à partir du 23 juin 2022, présence ou non aux entraînements
- **Aucun remboursement** des frais d'affiliation et de l'option Élite, en tout temps
- **Clause "COVID19"**:
 - Si plus de 50% des entraînements prévus au calendrier été 2022 sont annulés en lien avec les directives de la santé publique, un remboursement d'une partie des frais d'inscription du tarif régulier, (montant résiduel suivant le paiement des frais de fonctionnement du CASI pour la saison estivale, montant réparti au prorata des athlètes inscrits) sera offert aux athlètes à la clôture de la saison.

Montants d'affiliation à la Fédération d'Athlétisme du Québec (FQA) année 2022 Athlètes compétitifs limités ou récréatifs*:

Initiation**

Nés en 2009 et après:	20\$
Nés en 2008 et avant:	30\$

Avantages standards pour tous les membres : Couverture d'assurance accident, réductions sur les biens et services des partenaires de la FQA, membre d'Athlétisme Canada, U14 et moins; Carnet de progression Cours Saute Lance Roule disponible Tous les frais d'affiliation indiqués ci-dessous sont des frais annuels. L'adhésion à la FQA est valide du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2022. Les taxes sont incluses dans les tarifs d'affiliation : TPS (101755254 RT) et TVQ (1006186744 TQ)

**Une affiliation compétitive sera nécessaire pour les jeunes qui prendront part aux compétitions du circuit provincial, la tarification supplémentaire sera cotisée au moment de la confirmation des athlètes aux compétitions (pour les athlètes nés en 2010 et avant, inscrits au programme élite).



HORAIRE ÉTÉ 2022

Début de saison régulière: **Lundi le 27 juin 2022**

Fin de la saison : **Vendredi 12 août 2022**

Endroit : Piste Guillaume Leblanc, Sept-Îles

HORAIRE PROVISOIRE

(Sujet à modification, selon le nombre d'inscriptions et/ou la répartition de l'âge des athlètes)

ÂGE	LUNDI ET MERCREDI	OU	MARDI ET JEUDI
(6-8 ans)	9h15 à 10h30		9h15 à 10h30
(9-11 ans)	10h45 à 12h		10h45 à 12h
(12-17 ans)	13h15 à 14h30		13h15 à 14h30
*Élite (12-17 ans)	*14h30 à 15h30		*14h30 à 15h30

Compétitions 2022

Championnat régional d'athlétisme RSEQ 2022

26-27 mai Sept-Îles

Championnat Provincial RSEQ 2022

11-12 juin, Rivière du Loup

Championnats provinciaux Benjamins Cadets Juvéniles 2022

2-3 JUILLET 2022 à LAVAL – STADE CLAUDE-FERRAGNE

*Pour les jeunes de 2010 à 2005 inscrits au programme *Élite, souhaitant y participer*

Jeux du Québec

22 au 26 juillet 2022 à Laval

55^e Finale des Jeux du Québec aura officiellement lieu à Laval à l'été 2022. L'événement sera présenté du 22 au 30 juillet avec l'athlétisme dans le premier bloc de compétitions, soit du vendredi 22 au mardi 26 juillet. *Compétition pour les jeunes Juvéniles U18 2005-2006 (16-17ans). Surclassement possible des jeunes Cadets U16 2007-2008 (14-15 ans). Seuls les athlètes identifiés et sélectionnés par le processus de Sélections régionales sont admissibles.*

*** Un horaire spécial d'entraînements pour les mois de MAI-JUIN 2022 pourra être développé avec les jeunes du groupe Élite inscrits qui souhaiteraient une préparation optimale en vue de leur participation aux compétitions 2022. L'horaire sera développé en fonction du nombre d'inscriptions Élite et de l'intérêt et de la disponibilité des athlètes.**